pm 102154724
8DEL 1008 (13)

L'ANCIEN PALAIS ROYAL

à

ÉTAMPES

et sa

PEINTURE HISTORIQUE

(XIe ET XIVe SIÈCLES)

Rapport présenté à la Commission Départementale
des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise

(Avec cinq Figures ou Plans)

PAR

LOUIS-EUGÈNE LEFÈVRE
Membre de la Commission

PARIS
ALPHONSE PICARD et Fils, Éditeurs
Libraires des Archives Nationales et de la Société de l'Ecole des Chartes
Rue Bonaparte, 82

1909

ÉCOLE DES CHARTES BIBLIOTHÈQUE
Document
0000005379682

Extrait du Bulletin de la Commission départementale des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise (corrigé et augmenté).

TIRAGE A 150 EXEMPLAIRES

L'ANCIEN PALAIS ROYAL D'ÉTAMPES

ET SA

Peinture historique

Messieurs, au moment où le Conseil général de Seine-et-Oise vient de délibérer sur l'opportunité du classement de la peinture historique du Palais du Tribunal à Étampes, je vous demande la permission de vous soumettre quelques considérations nouvelles (1) au sujet de cette œuvre importante et unique, et ensuite d'attirer votre attention sur le bâtiment qui la renferme.

Dernièrement, un des plus éminents critiques de l'heure présente, M. Louis de Fourcaud, est venu à Étampes exprès pour étudier la peinture du Palais. En cherchant à quelle École d'art on doit la rattacher, il a prononcé le nom de l'École de Paris.

Son opinion confirme ce que j'avais moi-même proposé. L'artiste d'Étampes n'est pas un Italien ; tout porte à croire qu'il est Français. Il pourrait appartenir à cette

---

(1) Cf. L. Eug. Lefèvre, *La peinture historique du Palais royal d'Étampes, avec un appendice sur la peinture de la chapelle de Farcheville*, Paris, A. Picard, 1908, extrait des *Annales de la Société archéologique du Gâtinais*; — voir aussi *Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, 1908, XXVIIIe vol., p. 46.

famille de peintres originaire d'Orléans, dont un des membres, Évrard, a beaucoup travaillé pour les princes à Vivier-en-Brie, à Villers-Cotteret, à Gué-de-Mauny près du Mans, etc., à partir de 1308 (1). Les documents d'archives nous fournissent de nombreux renseignements sur les travaux exécutés par les artistes, mais ce sont les travaux eux-mêmes qui ont disparu par suite de la destruction des édifices qui les abritaient.

En tout cas, Évrard d'Orléans a exécuté aussi des décorations importantes entre 1313 et 1319, pour la comtesse Mahaut d'Artois qui était la tante de la comtesse d'Evreux, baronne d'Étampes en 1307, et dont le mari, selon la plus grande vraisemblance, commanda l'exécution de la peinture d'Étampes.

Cependant, en raison de l'absence de toute œuvre comparative, et aussi à défaut d'un document d'archive encore plus probant, rien ne prouve absolument qu'Évrard est l'auteur cherché. On ne peut que souligner son nom sur la liste des candidats ; et c'est pourquoi il est beaucoup plus simple de répéter, avec M. de Fourcaud, sans préciser plus, que l'œuvre appartient à l'École de Paris.

Une très intéressante production de l'École de Paris furent les peintures exécutées également par un maître anonyme et tout à fait dans le même temps, au monastère de Lourcines à Paris et dans l'église basse de la Sainte-Chapelle. Je m'empresse de dire — pour ne pas exciter plus qu'il ne faut votre curiosité — que les originaux, des

---

(1) Cte Paul Durrieu, dans *Histoire de l'Art*, t. III, p. 108.

scènes de la vie de saint Louis, sont détruites aujourd'hui : toutefois, nous avons la chance rare d'en posséder des dessins en apparence fidèles, dans un manuscrit de Carpentras exécuté au XVIIe siècle, par un homme tout à fait étonnant, Fabri de Peiresc (1). M. Auguste Longnon a publié une reproduction des dessins avec une description détaillée (2).

Nous trouvons dans les compositions en question, cinq portraits de saint Louis, c'est-à-dire cinq portraits d'un roi que nous pouvons mettre à côté du portrait du roi d'Étampes. Sans doute, on éprouve une certaine méfiance à l'idée de comparer ces dessins d'un amateur du XVIIe siècle avec l'œuvre originale de notre primitif inconnu. Mais vraiment, pour moi qui ai étudié longtemps et de très près cette dernière, je suis pris de confiance et même d'admiration pour les copies de Peiresc tant elles me paraissent sincères et exactes. En tenant compte que saint Louis est représenté plus âgé que Philippe le Bel, on retrouve à Étampes et dans les peintures de Lourcines, interprétées par Peiresc, un roi au même costume, avec le même arrangement des cheveux, même manière de porter la barbe, mêmes manches larges serrées aux poignets, même étoffe blanche autour du col. C'est un fait très intéressant à constater pour la date et l'attribution de la peinture d'Étampes.

D'un autre côté, si les dessins de Peiresc sont de scru-

---

(1) Conseiller au Parlement d'Aix, 1580-1637. Il fut archéologue et naturaliste de grande initiative.

(2) *Documents parisiens sur l'Iconographie de saint Louis* dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, 1882.

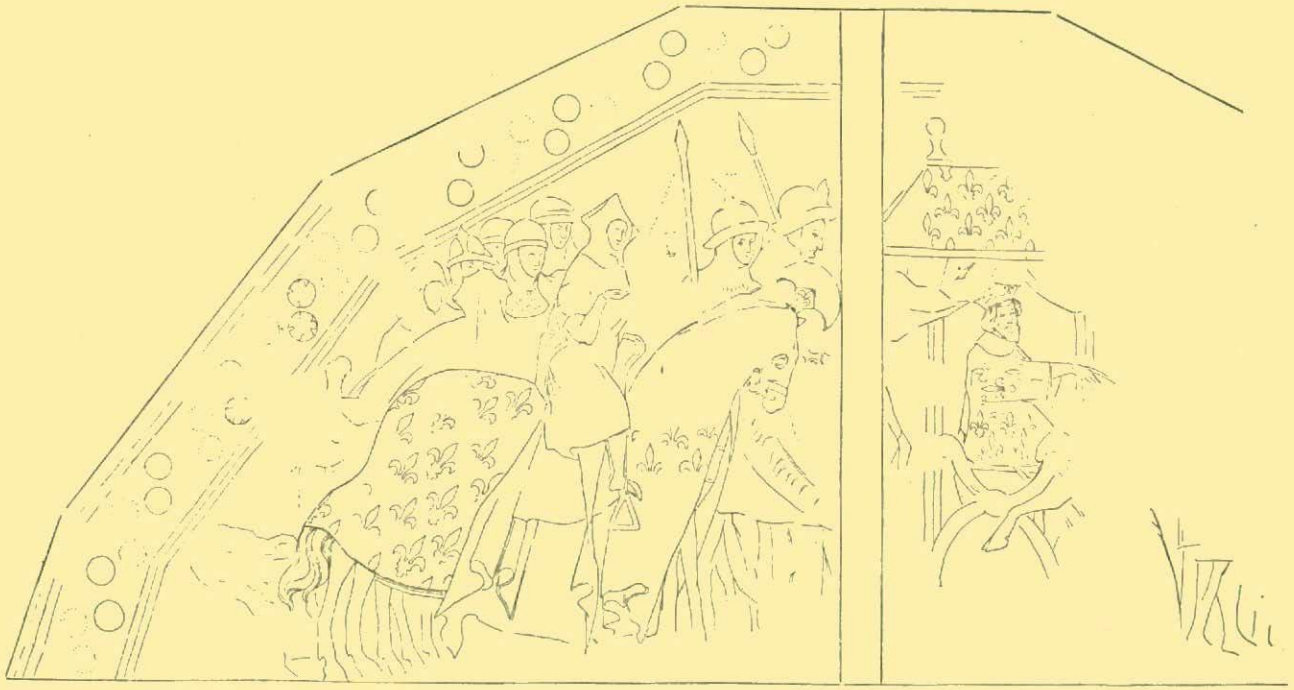

FIG. I. — PEINTURE HISTORIQUE D'ÉTAMPES.

Dessin d'Etienne KRIER, d'après l'original. Gravure extraite des *Annales de la Société Archéologique du Gâtinais*, 1908

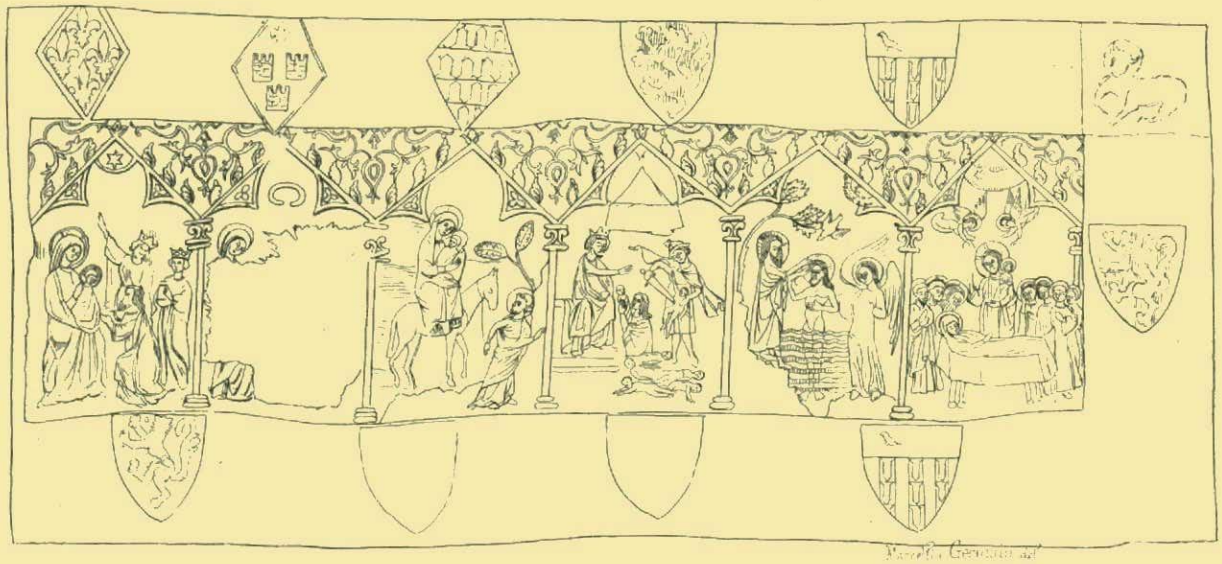

Fig. II. — Parement d'Autel de la Comtesse d'Étampes

au Trésor de la Cathédrale de Sens

(Planche extraite du Catalogue)

puleuses reproductions, ils dévoilent des différences d'exécution très sensibles. Dans les peintures de la Sainte-Chapelle on reconnaît le succès d'un effort de perspective, des groupements de personnages assez habiles, et enfin une recherche continue du modelage : tout cela fait défaut dans l'œuvre étampoise, telle qu'elle se voit aujourd'hui. Il faut aussi noter une différence plus certaine qui, cette fois, est en faveur de l'artiste étampois et de son réalisme, dans la manière de dessiner les fleurs de lis brodées sur la tunique royale. Le peintre de la Sainte-Chapelle cherche à les présenter toujours debout ou à peine inclinées, tandis qu'à Étampes, celles de la manche qui recouvre le bras étendu du roi sont franchement couchées. En somme la peinture d'Étampes révèlerait moins de talent que l'autre, mais elle pourrait avoir été exécutée un peu plus tôt.

Je connais encore et, cette fois, heureusement existant dans le Trésor de la cathédrale de Sens, un parement d'autel brodé en soie, de la même époque, et sur lequel est représenté un roi qui possède beaucoup de caractères communs avec le nôtre. M. l'abbé Chartraire a fourni sur l'origine de l'objet tous les renseignements désirables (1). Le parement commandé par Gauthier V de Brienne, duc d'Athènes, mort en 1312, porte encore l'écusson de ce seigneur (d'azur semé de billettes d'or et au lion de même), et celui de sa femme Jeanne de Châtillon (de

(1) *Inventaire du Trésor de l'église primatiale et métropolitaine de Sens*, Sens et Paris, 1897, p. 32.

gueules à trois pals de vair, au chef d'or, brisé d'une merlette de sable au canton dextre). (1).

Un détail intéressant aurait pu suffire à me décider un jour à vous entretenir de cette œuvre charmante : elle est en effet devenue la propriété de Jeanne d'Eu, (2) comtesse d'Étampes, femme de Louis II d'Évreux, et c'est elle qui en fit don à la cathédrale de Sens ; mais vous allez voir à quelle déduction importante va nous conduire l'examen du parement.

Sur cet authentique (3) morceau de broderie qui est une œuvre d'art de premier ordre (4), sont figurées les scènes de la vie de la Vierge, et notamment l'épisode du *Massacre des Innocents*. Le roi Hérode, qui préside sous un dais à l'égorgement, est représenté assis de trois quarts et tourné vers notre droite. Il étend le bras droit pour ordonner. Sa couronne est à trois fleurons. Ses cheveux et sa barbe sont taillés de la même manière qu'à Étampes (5). Seul le costume diffère. Enfin il ne tient pas de sceptre et sa main gauche est simplement ramenée à droite et appuyée sur

---

(1) Les autres écussons sont le fait d'une substitution postérieure. — Gauthier de Brienne fut de ceux qui s'embarquèrent à Aigues-Mortes, avec saint Louis, en 1248, pour la 7e croisade. Il trouva la mort en 1312, en défendant son duché d'Athènes contre les Catalans. — Jeanne de Châtillon était la fille de Gaucher de Châtillon, seigneur de Châtillon sur-Marne, comte de Porcien, qui fut créé connétable de France en 1302. Il se distingua dans les plus importantes batailles de son temps. Haute personnalité de l'entourage du monarque, il fit couronner Louis, fils aîné de Philippe le Bel, comme roi de Navarre, en 1307.

(2) Morte en 1389

(3) Il est relaté dans les inventaires de 1440 et de 1504.

(4) Il est probable que le parement de Sens a été dessiné par un des grands peintres du temps : il est donc d'autant plus à propos de le rapprocher de l'œuvre étampoise.

(5) Le caractère de la tête rappelle plutôt le vieux roi saint Louis que nous a fait connaître Peiresc.

ses genoux. J'ajoute encore un mot sur une coïncidence amusante. Dans le dos du roi Hérode, est représentée la scène de la *Fuite en Égypte;* saint Joseph tient la bride du cheval de Marie, vu de face et le visage tourné vers la Vierge : il est séparé d'Hérode par une colonnette d'arcature, comme accidentellement à Étampes, le page et le roi sont séparés par un poinçon. Tous ces détails d'attitude concordent absolument avec ceux de la peinture d'Étampes : saint Joseph a remplacé le page et la Vierge a remplacé Marie de Brabant. En outre, si la Vierge est assise sur sa bête du côté hors montoir, comme c'est presque toujours le cas, je constate maintenant que la reine de France a bravement enfourché sa haquenée comme un chevalier son palefroi (1).

La conclusion de cette petite description comparative est que le peintre d'Étampes ne s'est pas donné beaucoup de mal pour composer son œuvre. Elle était de tradition depuis plusieurs siècles dans les œuvres religieuses ; il lui a suffi de changer la couleur des costumes des personnages et de mettre à l'arrêt ceux qui étaient en mouvement. Le petit tableau sacré de Sens est presque une réduction de la grande composition décorative d'Étampes. L'importante différence qui se découvre dans le détail des costumes et des harnachements est une des marques du goût de l'artiste étampois pour ce que nous appelons aujourd'hui le *modernisme*.

Il m'apparaît de plus en plus évident que le roi ne s'adressait pas directement au récipiendaire présumé,

(1) Voir notre étude : *Le parement d'autel de la Comtesse d'Étampes*, dans les *Annales de la Société archéologique du Gâtinais, 1909.*

lequel je crois être le comte d'Évreux, baron d'Étampes. J'ai signalé (1) quel chevalier devait servir d'intermédiaire, sans doute un haut dignitaire, un chancelier par exemple. Par contre je me demande si derrière le dernier personnage, il y avait encore place dans la partie détruite de la peinture pour une princesse qui, en suivant toujours le même ordre d'idées, aurait été la comtesse d'Évreux, Marguerite d'Artois.

Ces considérations m'ont amené à envisager à nouveau l'hypothèse de la scène représentant, au lieu de la donation de la baronnie d'Étampes, plus simplement l'octroi d'un ordre de chevalerie à quelque membre de la famille royale. Sans doute, cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable, mais, dans la circonstance, je ne trouve toujours que Louis d'Évreux susceptible de recevoir cette investiture, et je crois toujours fermement qu'il faut écarter de nos conjectures la scène de l'érection de la baronnie d'Étampes en comté par Charles IV le Bel, en 1327 (2). Au contraire je me trouve toujours fatalement ramené vers l'hypothèse la plus vraisemblable : la donation de la baronnie d'Étampes en 1307.

La solennité de la scène représentée est évidente. Et dans le Palais royal, une peinture dont l'importance est prouvée par la place qu'elle occupait probablement au-dessus du trône royal, ou, en tout cas, au-dessus de la chaire du suzerain apanagé, ne pouvait que commémorer un acte important.

---

(1) *La peinture historique du Palais royal d'Étampes*, p. 9, 10 et 24.

(2) Cette érection eut lieu en faveur de Charles d'Évreux, second fils de Louis. Il avait obtenu la baronnie d'Étampes en 1319, par héritage, à la mort de son père.

Or, qui avait intérêt à une telle commémoration, à une si durable attestation? Je le répète, je ne trouve que Louis Ier d'Évreux ou alors l'un de ses descendants. La donation de la baronnie fut un événement capital pour ce prince, celui qu'il avait le plus d'intérêt à affirmer devant ses justiciables, puisque c'était le dit événement qui l'avait rendu, lui, suzerain d'Étampes, et qui avait fait des habitants ses justiciables. N'oublions pas non plus que par l'acte de 1307, les Étampois perdaient pour la première fois la tutelle directe du roi ou de la reine : cela peut leur avoir inspiré de justes appréhensions.

Si, au lieu de Louis d'Évreux, l'intéressé était un roi, alors la peinture serait antérieure à 1307, car, après cette date, la baronnie devenue comté n'a plus fait retour à la couronne que durant le XVe siècle.

Le cas serait encore le même si, comme on l'a prétendu devant moi, les deux parties de la peinture à droite et à gauche du poinçon constituaient chacune une scène indépendante de l'autre. Car la reine, au lieu d'être simple assistante dans la scène unique, deviendrait le personnage principal du tableau de gauche ; on pourrait aussi, quant au roi, tenir un raisonnement analogue. Et alors il faudrait attribuer la peinture à ce roi et à cette reine, ou tout au moins à l'un des deux. Si c'est le roi, celui-ci serait Philippe IV le Bel, avant 1307, ou son prédécesseur Philippe III le Hardi. Si c'est la Reine, celle-ci serait donc Marguerite de Provence, suzeraine d'Étampes entre 1272 et 1295, car je ne crois pas devoir mentionner Blanche de Castille. Mais, à mon avis, il n'y a pas lieu de s'arrêter à ces hypothèses parce que tout indique une scène unique

et que, par ailleurs, si l'on accepte la date de 1307, on rencontre les conjonctures les plus heureuses.

J'ai parlé dans ma première étude (1) d'un mystérieux objet blanc placé aux pieds du roi et suggérant une patte d'animal, car il exécute en effet un mouvement assez caractéristique. En outre, on croit distinguer à son extrémité inférieure un sabot fendu. M. H. Marcel Magne, — qui fut chargé par M. le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts d'exécuter une copie de la peinture pour la collection de la Commission des Monuments historiques, — m'a fait l'objection à laquelle j'étais tout préparé que le trait du sabot ne paraît guère vouloir indiquer une fente : je suis aussi d'avis que le fragment énigmatique ne représente pas nécessairement un sabot d'animal quelconque. Serait-ce une patte de chien, par exemple? Un chien assis aux pieds du roi, et tenant la patte en l'air, voilà une explication vraisemblable, quoique le fait n'ait peut-être pas d'analogue dans les enluminures de la même époque. Or, M. Magne croit distinguer une partie de la tête et du corps d'un chien : et il y a en effet des lignes et des masses de couleur qui limitent ou constituent une sorte de museau et qui serait la poitrine du chien. Je ne puis pourtant accepter d'enthousiasme cette explication parce que les traits sont très vagues et aussi parce que la tête et le corps du chien, tels qu'ils se présenteraient à nous aujourd'hui, seraient d'une teinte plutôt foncée et par conséquent sans rapport avec la couleur blanche et éclatante de la patte. Ceci me paraît inadmissible, si

(1) *La peinture historique du Palais royal d'Etampes*, p. 13, 14.

toutefois les tons blancs ne sont pas complètement tombés.

J'arrive enfin à des faits plus précis et tout à fait nouveaux. Un enlèvement des poussières plus soigné que le timide époussetage osé naguère par moi a mis à découvert des détails intéressants.

Tout d'abord, plusieurs traits primitivement indécis sont reconnaissables comme appartenant au page occupé à tenir par la bride le cheval de la reine. La position de son bras droit, (1) principalement visible, par rapport à son visage, prouverait qu'il est représenté de face, et qu'il tourne seulement les yeux vers sa souveraine. Je suis d'accord avec M. Magne qui a reconnu la bride du cheval. C'est une bande large de 16 centimètres, coupée par des traits clairs à des intervalles assez réguliers : il est vraisemblable que la bride est en buffleterie, et cela donnerait raison à M. Étienne Krier qui voyait là une sorte de fourrure (2) à moins qu'elle soit simplement tailladée. On doit convenir que la bride est d'une largeur exceptionnelle pour l'époque.

La main droite de la reine se dresse en accomplissant un geste qui laissait supposer qu'elle tenait une autre bride ; mais je n'avais jamais pu découvrir la moindre trace d'une lanière aux endroits voulus, et la présence du page rendait son existence très problématique. La question de la bride me paraît aujourd'hui élucidée, et le geste de

---

(1) C'est bien de ce bras qu'on peut dire qu'il est *arrondi en manche de veste*. Il fait un mouvement prononcé identique à celui du saint Joseph de Sens.

(2) *Ibid.*, p. 12 et note 4.

la reine trouve aussi son explication, comme on va voir.

M. Magne a attiré mon attention sur ce qu'il pensait être une lance (1) au milieu des têtes des chevaliers. A mon avis, il s'agit d'un sceptre, celui de la reine, que celle-ci tient dans sa main droite. Voici en effet ce que l'on voit. On distingue parfaitement un grand losange ayant 20 centimètres de long sur 8 centimètres en sa plus grande largeur. Il est irrégulier surtout à ses parties supérieures et inférieures, laissant supposer dans le dessin primitif, en haut, un ornement, et en bas, une boule.

Immédiatement au-dessous, un manche descend obliquement, s'appuie sur l'épaule de la reine, rejoint la main de celle-ci et se signale une dernière fois sous la main royale. Je ne suis pas sûr que le losange n'est pas factice et dû à un accident fortuit, car je crois retrouver sur sa surface, sauf à l'endroit de la boule où la couleur est plus franche, des traces d'un ton identique à celui du fond. En tout cas, il me paraît certain que la reine tient un sceptre dont nous voyons en cet endroit les vestiges (2), sous une forme actuellement losangée. Cette proposition est tout à fait vraisemblable (3).

---

(1) Le fer ne ressemblerait pas aux fers des lances des sergents d'armes voisins.

(2) Je décris ce que je vois, c'est-à-dire une forme losangée, mais je ne prétends nullement que le sceptre était originellement un simple losange. Au milieu de la figure pouvait être primitivement dessinée une fleur de lis. Dans le panache du cheval, il y a ainsi un losange que remplit l'emblème royal. — On m'a suggéré que la main de la reine était retournée, la paume ouverte et en-dessus, et qu'elle supportait un objet. Il m'est impossible de suivre cette manière de voir.

(3) On trouvera peut-être le volume du sceptre exagéré, surtout pour une reine, mais le but de l'artiste est facile à comprendre. Le sceptre est un attribut qu'on tient à faire voir, et le tableau était à une hauteur qui réclamait la précision excessive de certains détails. Il est fâcheux que nous

Enfin je n'avais pu expliquer l'espèce de barrière derrière laquelle se tiennent les chevaliers, et si bizarrement contournée que le visage de l'un de ceux-ci se trouve en partie caché (1) ; trois jambes postérieures de chevaux visibles à côté des jambes de la monture de la reine, m'avaient permis de supposer qu'ils étaient cavaliers. M. Magne nous a, peut-être, heureusement sorti d'embarras.

Les chevaliers seraient tout simplement montés dans un seul char dont la forme caractéristique se profile au-dessus de la croupe du cheval de la reine et derrière, et dont les chevaux en question seraient l'attelage (2).

Je sais combien, au premier abord, cette proposition paraît extravagante. Un *char*, en pleine époque de chevalerie, c'est effarant. Cependant je crois qu'il ne faut pas se presser inconsidérément de rejeter une proposition qui a au moins le mérite d'expliquer ce qui était pour nous un mystère.

Voici, pour ma part, comment je comprends la chose. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'un char pour la course

---

ne distinguions pas la main gauche du roi, nous aurions sans doute pu faire une intéressante comparaison. J'ai déjà signalé un cas de ce genre : dans le tympan de la porte occidentale de Notre-Dame d'Étampes, exécutée vers 1200, le sceptre du roi Hérode est énorme. (*La façade occidentale, portails et fortifications de l'église Notre-Dame d'Etampes*. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Corbeil et d'Étampes*, 1907). — Autre volumineux sceptre peint dans une miniature d'un manuscrit des Minnesænger, à la Bibl. roy. de Stuttgart (Cf., *Histoire de l'Art*, t. II, p. 370).

(1) *La Peinture historique du Palais royal d'Étampes*. p. 13 et 25.

(2) M. Magne avait proposé de voir une partie de la roue du char à la place d'une des jambes de cheval ; mais ceci me paraît être une erreur. En étudiant attentivement, on ne voit pas une différence très sensible entre cette jambe et les autres ; de plus son paturon est dessiné ; enfin, on ne trouve pas trace des rayons de la roue dans ce coin de peinture relativement bien conservé.

ou le combat, — cela serait ridicule, — mais d'un char de cérémonie (1). Je l'appellerais même volontiers *chariot* non couvert, pour lever les scrupules du lecteur, si la forme du véhicule supposé n'était pas en apparence si exactement celle d'un char italo-grec.

La sorte de barrière derrière laquelle disparaissent en partie les chevaliers, — et qu'on aurait pu à la rigueur prendre pour une tribune, n'eût été l'existence dès lors inexplicable de plusieurs jambes de chevaux, — serait la caisse très élevée du char. Cette caisse s'abaisse progressivement et finit par être entièrement ouverte à l'arrière. Sans doute l'artiste a donné à son char une hauteur exagérée. Il ne pouvait guère faire autrement dans une composition si souvent conventionnelle : puisque char il y avait, il fallait le rendre visible au spectateur, et peut-être aussi l'artiste a-t-il voulu augmenter l'effet décoratif de ses teintes par une opposition habile dont le Moyen Age avait le secret. Enfin nous ne connaissions pas de chars aux rebords ornés de pareils crochets, si je puis donner ce nom aux deux saillies énormes et contournées placées sur le côté et à l'arrière, sans doute pour un motif d'ornement.

---

(1) Il y eut dans l'antiquité des chars de cérémonie comme des chars de triomphe, plus grands, plus massifs et plus ornés que les autres (Daremberg et Saglio, *Diction. des antiquités grecq. et romaines*, art. *Currus*). Si le char de bataille était disparu depuis longtemps, sait-on si le char de cérémonie ne s'est pas perpétué jusqu'au Moyen Age ? Je pose la question que je ne suis pas en état de résoudre. — Dans les fresques de Saint-Savin (Vienne) en partie attribuées au XIe siècle, on trouve deux chars à quatre roues. L'un est celui d'Élie montant au ciel, l'autre emporte le Pharaon s'enfuyant du lit de la mer, Rouge (Gelis Didot et H. Laffillée, *La Peinture décorative en France du XIe au XVIe siècles*, Paris).

D'un autre côté, rien n'est venu dernièrement altérer notre opinion quant à la rareté de l'œuvre décorative d'Étampes ; elle reste l'œuvre unique, en tant que peinture historique. S'il existe quelques scènes de chevalerie (1) dans des châteaux éloignés et non royaux, dont les dates et les sujets ne sont pas exactement connus, et qu'on soupçonne vaguement représenter des faits contemporains, en tous cas, que je sache, ces compositions ne figurent ni des rois ni des reines de France accomplissant un acte bien déterminé et non courant (2).

Je désire pourtant émettre une restriction au sujet des verrières. On peut admettre que certaines scènes peintes dans les vitraux de nos cathédrales représentent des événements contemporains de l'artiste exécutant ; comme elles sont entièrement dépourvues de symbolisme, en dépit de l'idée religieuse qui les a fait concevoir, elles prennent ainsi un caractère historique bien défini sinon d'une exactitude parfaite dans les détails d'exécution.

---

(1) On a peint ou sculpté des combats de chevaliers de très bonne heure ; mais les premières œuvres semblent être toujours des scènes d'inspiration religieuse et plus ou moins symboliques. Le chapiteau sculpté de Notre-Dame du Port, à Clermont, du XIIe siècle, est célèbre. Je connais encore, à peu près du même temps, la décoration de l'église de Poncé (Sarthe), où la moitié des cavaliers représentés sont nimbés (H. Laffilée, *Les Peintures murales de l'église de Poncé*, Mamers, 1892).

(2) Des motifs religieux furent cause de la création d'œuvres dont, à mon avis, le caractère historique est relatif et qui, à ce point de vue, ne sauraient, en tous cas, être mises sur le même pied que la peinture d'Étampes. Je puis citer ainsi la peinture de la chapelle de Saint-Magol à Le Veurdre-La Baume (Allier), attribuable au temps de Philippe le Bel : elle représente un roi nimbé, sans doute saint Louis, touchant des écrouelles. Je tiens à citer aussi les scènes peintes, peut-être au XIIIe siècle, sur les murailles de la tour Ferrande, à Pernes (Vaucluse). A côté d'épisodes du Nouveau Testament se trouvent des scènes de chevalerie et deux scènes où figure un roi, vêtu, dans l'une d'elles, d'une tunique fleurdelisée (Biblioth. de l'École des Beaux-Arts, dessins de H. Laffilée, f°s 55 et 56). — On trouve un croquis de roi dans l'Album de Villard de Honnecourt.

C'est encore à Sens, — dont Étampes dépendait jadis directement au point de vue ecclésiastique, — que j'emprunterai mon exemple. Dans le bas-côté septentrional du chœur se trouve un vitrail entièrement consacré à saint Thomas de Cantorbéry, et certainement exécuté peu après la mort de l'illustre évêque (1). Les principaux épisodes de la vie de celui-ci sont racontés séparément dans des médaillons, et, parmi eux, la scène du roi de France Louis VII réconciliant Thomas avec le roi d'Angleterre Henri II, en 1170, l'année même de la mort de l'évêque. Voilà donc une scène historique non religieuse peinte dès la fin du XIIe siècle par un de ses contemporains, et cela même en dehors d'un manuscrit et d'une miniature.

Enfin, au point de vue portrait, la peinture d'Étampes qui offre des types si caractérisés, est pourtant en retard sur la sculpture du même temps. Ceci est incontestable, et on ne saurait arguer de ses mérites en ce sens pour la rajeunir. Mais il faut maintenant admettre, grâce à elle, que l'infériorité de la peinture française au commencement du XIVe siècle, n'était pas aussi grande qu'on le croyait hier (2). Sa découverte doit modifier sensiblement l'opinion des savants de tous pays quant aux débuts de notre art national.

---

(1) La statue de Philippe III qui avait été commencée en 1298 par les artistes Pierre de Chelles et Jean d'Arras et érigée avant 1307, est en apparence un admirable portrait très réaliste. Plus extraordinaire encore est la statue de la première femme du même roi, à Cozenza en Italie. On dit que la tête en fut obtenue par un moulage après la mort de la reine tuée par une chute de cheval en 1271.

(2) Le meurtre de saint Thomas eut lieu en 1170 ; il fut canonisé seulement trois ans plus tard.

On ne saurait donc trop se réjouir de la mesure de préservation que l'État vient de prendre avec l'approbation du Département représenté par son Conseil général.

***

Cependant l'existence de l'œuvre est, à mon avis, intimement liée à celle du bâtiment qui la renferme et je crois que la conservation de l'un et de l'autre sont également utiles.

D'abord, la peinture se trouvant immédiatement sous le toit, *sous les tuiles*, et sans autre abri, est à la merci des ouvriers couvreurs. On doit imputer en partie sa détérioration à cette condition précaire que la moindre négligence peut rendre plus désastreuse encore. Un contrôle efficace me paraît impossible à exercer sur elle, si le bâtiment tout entier n'est pas mis lui-même sous la surveillance de l'État.

En outre, l'édifice qui renferme une peinture royale, vieille exactement de six cents ans, n'est pas, bien entendu, un bâtiment quelconque. C'est malheureusement parce qu'on ne s'était jamais rendu compte de ce fait : 1° que la peinture est restée si longtemps oubliée et inappréciée ; 2° qu'un très important fragment en a été totalement détruit, il y a seulement quelques années, pour faire passer un corps de cheminée. Cette regrettable erreur d'appréciation est cause que le quart de la composition primitive restera dorénavant pour nous une part de l'inconnu (1).

(1) Les descriptions faites en 1882 et en 1897 par MM. Lenoir et Leproust sont tellement défectueuses qu'il est absolument impossible d'en tirer aucun renseignement relatif à la partie détruite.

Bref, j'estime que, la question de la peinture étant mise à part, l'édifice du tribunal devrait être sans plus de retard classé parmi les monuments historiques. Je ne vois pas qu'il existe encore en France un seul palais royal érigé au XIe ou au XIIe siècle ; ils ont tous été détruits depuis longtemps, sans qu'il nous reste aucun renseignement précis à leur égard. Or notre palais d'Étampes est justement pour le moins un vestige d'un de ces monuments à la destination très spéciale, et qui fut érigé à une époque primitive. On comprend dès lors le grand intérêt que nous avons à le conserver ; et s'il doit encore subir de nouvelles transformations, il faut que celles-ci soient intelligemment surveillées.

Le palais d'Étampes fut donc construit au début du XIe siècle par le roi Robert-le-Pieux, en bordure de l'ancienne voie romaine, au centre d'un faubourg qui allait devenir la véritable ville retranchée, défendue par un imposant château fort.

Il est probable que la reine Constance prit une part importante à cette construction, car, en réalité, l'historien contemporain Helgaud, auquel nous devons le renseignement, ne mentionne qu'elle seule (1). Enfin par le même

(1) Voici le texte exact : « Stampis Castro Regina Constantia Palatium construxerat nobile, simul cum Oratorio. » Helgaud, moine de l'abbaye de Fleuri-Saint-Benoît, prétendait moins écrire la vie de Robert que faire l'éloge de sa piété, et son ouvrage ne fournit aucune indication sur la date des événements racontés. La phrase ci-dessus est venue incidemment dans son panégyrique en tête du récit célèbre où l'on voit le monarque pardonner à un pauvre qui s'était glissé sous la table royale pendant un repas et avait coupé les franges d'or de sa jarretière. (*Recueil des Historiens des Gaules*, *Vita Roberti Regis*, Paris, 1760, t. X, p. 100). On trouvera la traduction de ce récit dans Fleureau, p. 27, 28. — Sur l'autorité des reines et leur puissance exécutive, et spécialement au sujet de Constance, voir Luchaire, *Histoire*

récit, nous avons la certitude que le roi Robert fit usage de son palais d'Étampes.

Pendant trois cents ans, les rois de France, suzerains et propriétaires d'Étampes, ville privilégiée du domaine, vinrent faire dans le palais de plus ou moins longs séjours (1).

Sans le moindre doute, tous les Capétiens, à partir de Robert II, y ont rendu la justice (2).

D'importantes scènes historiques parfaitement connues se sont déroulées dans l'édifice.

Louis VI y reçut le pape Calixte II, oncle de la reine Adélaïde, en 1119, et probablement aussi Innocent II en 1131 (3).

En 1147, le palais d'Étampes abrita la *Cour générale* qui dura trois jours et fut une des plus graves assemblées de seigneurs que vit le XIIe siècle. Elle avait été réunie, en vue de la prochaine croisade, par le roi Louis VII. Des am-

---

des institutions monarchiques de la France sous les Capétiens, Paris, 1891, t. I, p. 149.

(1) Cf. L. Eug. Lefèvre, *Étampes et ses monuments aux* XIe *et* XIIe *siècles* extrait des *Annales de la Société archéologique du Gâtinais*, 1907, chap. II et p. 27, 36, 39 et note 3, etc. — La guerre a fréquemment retenu à Étampes Henri Ier, Philippe Ier, Louis VI. Il y a probabilité que la chasse les a tous attirés également. — Un certain nombre de chartes portent l'indication qu'elles furent délivrées à Etampes, et parfois même *dans le palais* (« *Datum publice in palatio Stampis novis* », charte de 1082, Fleureau, *les Antiquites d'Estampes*, p. 295). C'est évidemment du palais que sont parties toutes les chartes signées à Étampes : il n'y eut vraisemblablement d'exception que quand le fait est signalé, comme dans le diplôme de 1113 (« *Actum est autem Stampis in Capitulo Beatæ Mariæ* », *Ibid.*, p. 348).

(2) L. Eug. Lefèvre, *ouvrage cité*, p. 45, 46, etc. — Un grand nombre d'habitants de l'Étampois n'étaient justiciables que du monarque. Celui-ci avait donc l'obligation de venir régulièrement à Étampes. Il assistait également aux Conciles ; en tous cas Henri Ier présida celui de 1040, et Louis VI, celui de 1130, tenus tous deux à Étampes. (*Ibid.*, p. 97, 101).

(3) *Ibid.*, p. 93, 94.

bassadeurs venus de Sicile, de Hongrie, de Grèce s'y présentèrent. La discussion fut dirigée par ces deux hommes illustres qui s'appellent Suger et saint Bernard. Finalement, Suger fut choisi comme régent du royaume durant l'absence du roi ; on fixa le lieu de rassemblement des Croisés et leur jour de départ ; on décida de la route qu'ils suivraient pour gagner la Terre sainte (1).

En 1137, autre Cour générale présidée par Louis VII. Les grandes *cours de justice* ne sont pas rares sous le même roi : elles se suivent en 1149, 1152, 1156, 1167, et sont d'ailleurs indépendantes des petites séances ordinaires de justice. Régulièrement toutes ces solennités plus ou moins importantes ne pouvaient se tenir que dans le palais (2).

Quand nos rois eurent reconquis une partie de leur ancien domaine, considérablement amoindri depuis le temps de la puissante France carolingienne, ils éprouvèrent moins de regret à abandonner la jouissance et la direction de leur riche et utile pays d'Étampes. Ils le donnèrent successivement en douaire à deux reines mères, Blanche de Castille et Marguerite de Provence. Dès lors le palais devint la propriété de celles ci. Après elles, Philippe le Bel fit don de la baronnie d'Étampes à son demi-frère, le comte d'Évreux. Et la baronnie bientôt transformée en comté fut transmise avec le palais à toute une série de princes de la famille royale, dont un des plus illustres fut Jean de France, duc

(1) *Ibid.*, p. 44, 45. Les chroniqueurs précisent que cette Cour générale se tint *dans le palais*.

(2) Tout autre est le cas des conciles ecclésiastiques qui, à Étampes se réunirent dans l'église Notre-Dame (*Ibid.*, p. 45 note, 97, 101).

de Berry. Après une succession de détachements ou de retours au domaine de la Couronne, le comté d'Étampes se trouva en la possession de la reine Claude de France, femme de François Ier.

Cependant, depuis les rois Capétiens, bien des règles avaient changé. Le roi avait un représentant attitré pour rendre sa justice haute et basse : où celui-ci tenait-il alors son tribunal ? Nous n'en savons rien. Mais il est à peu près certain que le prévôt ou le bailli royal auquel étaient abandonnées depuis très longtemps déjà toutes les petites causes devait se tenir en fonction dans une salle connue sous le nom de salle des plaids et construite par Philippe Auguste au-dessus des étaux de sa Grande-Boucherie (1). Au XVIe siècle, l'endroit n'était sans doute plus jugé très convenable.

Un acte gracieux de la reine Claude, le 22 novembre 1518, abandonne son palais pour « l'audience de la juridiction ». « Nous voulons et vous mandons, — déclare-t-elle aux bailli, lieutenant, prévôt, avocat, receveur et autres officiers, — dorénavant y tenir l'auditoire de notre dite juridiction : et qu'y fassiez toutes expéditions de Justice Civile et Criminelle. » (2)

Il faut dire que, depuis assez longtemps peut-être, le palais n'était plus utilisé comme logis royal. Quelques détails qui nous sont parvenus sur un séjour de la reine Anne, femme de Louis XII, en 1513, nous certifient que

(1) Voir, sur cet édifice, notre étude : *La Grande Boucherie de Philippe Auguste et l'Hôtel de Saint-Yon à Étampes*, *Bulletin de la Société archéologique de Corbeil et d'Étampes*, 1909.

(2) Fleureau, *ouv. cité*, p. 26, 27.

son installation avait été préparée dans le château fort, et il est très probable que celui-ci avait été rendu habitable pour les princes depuis au moins un siècle (1). Le palais de la ville était devenu trop antique, trop étroit, trop désagréable à habiter. Ce n'était plus au regard d'un Valois accoutumé au faste le plus raffiné, qu'une bicoque qui lui faisait honte.

Tandis que là-haut, dans le château fort dressé sur le flanc d'une colline, au-dessus d'une grande vallée verdoyante, plusieurs vastes corps de logis offraient aux princes toutes les commodités d'immenses appartements, de nombreux escaliers, de longues galeries et de terrasses d'où l'on pouvait sans cesse jouir d'un air pur et de la contemplation d'un paysage charmant (2).

Un des premiers effets de la décision souveraine fut que, à partir de 1556, les commissaires royaux et les représentants des états purent se réunir pour rédiger la Coûtume d'Étampes, dans la salle des plaids *du*

---

(1) Fleureau, *ouv. cité*, p. 210; Montrond, *Essais hist. sur la ville d'Etampes*, 1836, t. II, p. 50; Léon Marquis, *Les rues d'Étampes*, 1881, p. 311 et 411. Dans la *Rapsodie* de Pierre Plisson, manuscrit des archives municipales d'Etampes, on voit que les échevins s'inquiétèrent " pour scavoir où il plairait au roi de loger en ladite ville "; " le mareschal des logis " fit réponse " que le roy nostre sire pourroit bien estre logé audit chastel en faisant une allée par laquelle il pust aller et venir, monter et descendre à cheval ". Tout de suite, il avait été question du château comme d'un lieu de séjour habituel : les fourriers royaux " firent commandement aux officiers et eschevins d'aller avec eux au chasteau d'Etampes pour y pourvoir et adviser à l'accoustrement des choses nécessaires à faire et réparer dans ledit chasteau ". (Marquis, *ouv. cité*, p. 411).

(2) Pour se rendre compte de ce que pouvaient être ces appartements royaux dans le château fort d'Etampes, se reporter au dessin que nous venons de publier d'après la miniature des Très-Riches Heures du Duc de Berry, (*Quatre études archéologiques étampoises*, Paris, 1909), et lire la description de Fleureau (*ouv. cité*, p. 24, 25).

Séjour (1). Environ deux cents personnes avaient été convoquées.

Cependant l'ancien palais du Séjour, devenu tout uniment Palais de Justice, continua à faire partie du domaine de la Couronne. A ce titre, il passa encore en la possession de divers seigneurs ou dames apanagés (2). Il resta quelque temps dans la famille de Vendôme, puis entra dans la famille d'Orléans avec la princesse de Bourbon-Conti en 1752.

Quand survint la Révolution, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans était duc d'Étampes. Le palais fut confisqué et devint bien national. Le 13 pluviôse an V, une partie du plus ancien bâtiment qui servait de résidence au receveur du domaine, fut mise en vente avec des dépendances et adjugée, le 16 pluviôse an V, à Théodore-Alexis Charpentier (3), qui lui-même la revendit à Denis Marchand.

Le 1er avril 1807, le département de Seine-et-Oise racheta

---

(1) Max. de Montrond, *Essais histor. sur la ville d'Etampes*, t. II, p. 223.

(2) Le duché d'Etampes, par une sorte de tradition qui remonte à saint Louis et à Blanche de Castille, servit souvent de douaire à des femmes. A partir de 1534, nous trouvons Anne de Pisseleu (son mari, bien entendu, n'était en nom que pour la forme), Diane de Poitiers, Catherine de Lorraine, Marguerite de Valois, Gabrielle d'Estrees, Marie-Anne de Bourbon, Anne palatine de Bavière, Louise-Elisabeth de Bourbon et Louise-Henriette de Bourbon-Conti, duchesse d'Orléans. On trouvera la liste des suzerains étampois dans Max. de Montrond, *ouvrage cité*, t. II, p. 213.

(3) *Archives de Seine-et-Oise*, n° 123, *Biens provenant de Capet d'Orléans, condamné*. — La partie vendue à Th. Charpentier comprenait la caserne actuelle des gendarmes à cheval et la cour intérieure, plus une petite cour triangulaire sur le devant du tribunal actuel, et enfin un carré de ce même bâtiment avec une courette intérieure aujourd'hui supprimée. Le tout était alors évalué 10.800 francs et pouvait rapporter un revenu de 600 francs au maximum. — Le reste, auditoire et prison, était conservé pour son ancien usage. — Les jardins du palais avaient déjà été adjugés au même Th. Charpentier, le 29 messidor an IV.

ANCIEN PALAIS ROYAL A ETAMPES.

PLAN du rez-de-chaussée

dans son état actuel avec quelques essais de restitution.

Dressé par A. Moudriet ingénieur à Etampes.

LEGENDE

a.a.a.a. Corps de bâtiment de la Grande Salle

b.b.b.b. Corps de bâtiment de la seconde Salle

G. Emplacement du vestibule actuel et de son escalier moderne

P.P.P.P. Anciennes Prisons.

T. Emplacement supposé de la tourelle d'escalier signalée par Fleureau.

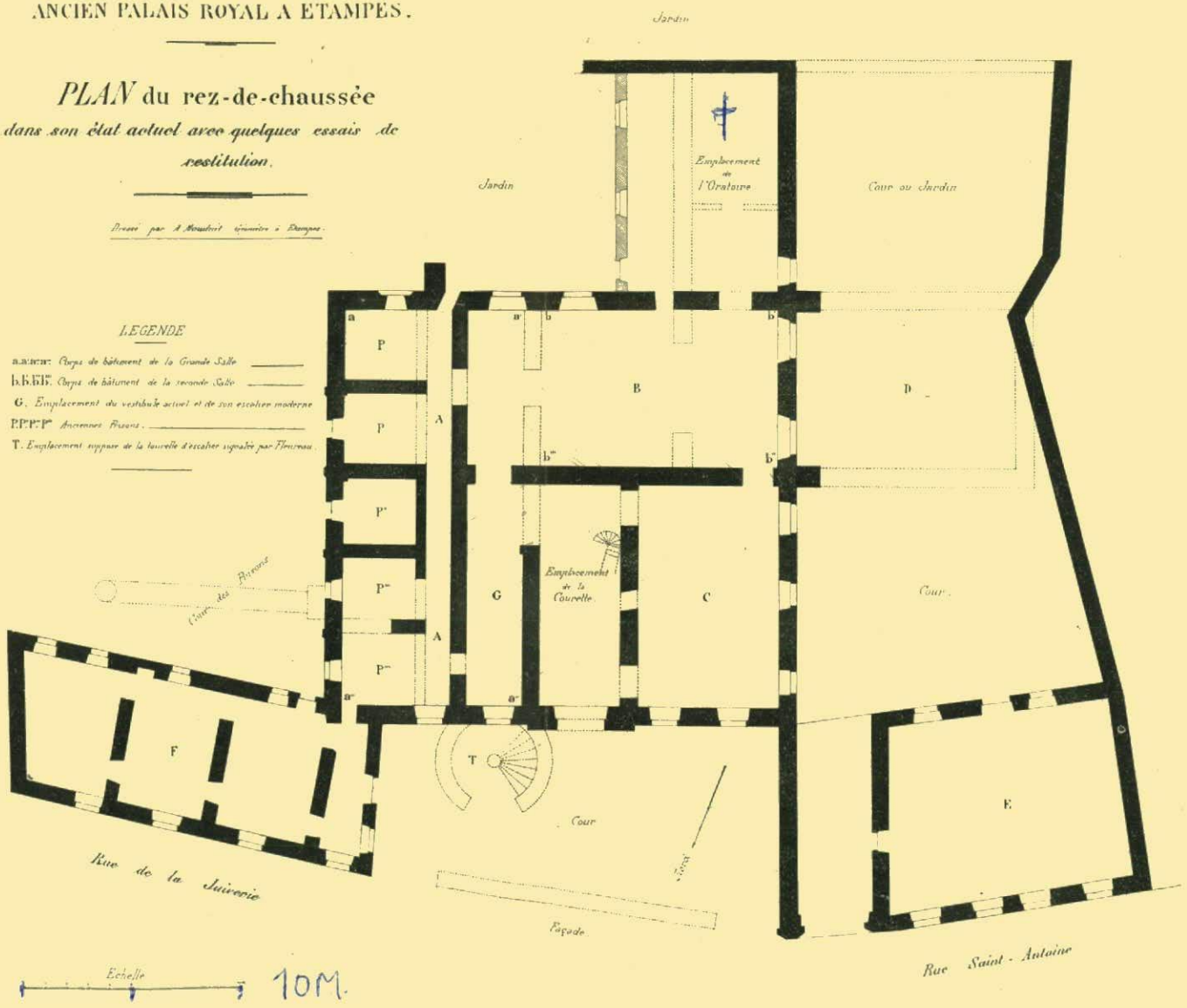

la même propriété pour une somme de 17,732 fr. 85, afin d'y installer le service de la gendarmerie.

Une ordonnance du roi Louis XVIII, datée du 20 mai 1814, fait restitution au duc d'Orléans de tous les biens non aliénés qui lui « *appartiennent* »; mais la maison d'Étampes fut considérée *non restituable* (1).

En somme, comme le palais du roi a toujours été en même temps sa maison de justice, il s'en suit que le siège de notre Tribunal n'a pour ainsi dire jamais changé de destination depuis son origine.

C'est là toute l'histoire morale du palais.

Quant à la construction, quant à la bâtisse, il est plus difficile de dire par quelles phases elle a passé et quelles transformations elle a subies depuis l'an 1000.

*
* *

A mon avis, le nom de *palais*, qui lui fut donné dès la première heure par Helgaud, n'a jamais été très justifié. Ce fut plutôt un grand *manoir royal*, une importante *maison des champs*, toutefois avec cette différence que la demeure du souverain se trouva bientôt au centre d'une ville riche et puissante.

Les dépendances étaient vastes. Elles consistaient en écuries, granges ou greniers, celliers, moulin, jardin, verger et vignes, le tout enfermé dans une enceinte aux quatre coins de laquelle s'élevait une tour (2). De là le nom

(1) Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 23 août 1814.

(2) Les quatre tours existaient encore à la fin du XVIIe siècle. (Fleureau *ouvrage cité*, p. 25).

de *Palais des quatre tours* servant à désigner la demeure royale, concurremment avec le nom de *Palais du Séjour* (1).

Ces renseignements nous sont principalement fournis par Dom Basile Fleureau (2), le consciencieux historien étampois qui, vivant au XVIIe siècle, a pu recueillir *de visu* et autrement des indications certainement très précises. C'est encore grâce à ses renseignements que nous pouvons avec le plus de certitude attribuer leur ancien usage aux différentes pièces de l'édifice principal du palais. J'ajoute que la description de Fleureau est très à propos confirmée et même complétée par un plan exécuté en février 1797 par Gérard Gallery, architecte étampois, pour la vente de la propriété (Fig. III). Toutefois, il y a eu de telles destructions ou transformations commises avant 1797 que certains détails très importants manquent encore de précision. Grâce à la simplicité des lieux et à leur petite surface, j'ai pu sans grandes difficultés découvrir quelles furent les principales divisions du palais, mais pour les détails, mon étude contient encore de nombreuses obscurités, et je m'empresse de reconnaître qu'elle n'est pas définitive.

Cependant on ne peut guère douter que le corps de logis construit par le roi Robert ou par sa femme Constance d'Arles soit le bâtiment qui sert actuellement d'a-

---

(1) Sous Charles V, les hôtels particuliers dans les banlieues ou les villes de province s'appelaient des *séjours*. Ce roi ayant fait construire un hôtel et des écuries près de l'église Saint-Eustache à Paris, on désigna ce lieu *le Séjour du Roi*. (Dulaure, *Histoire de Paris*, édit. 1821, p. 560-561).

(2) *Ouvrage cité*, p. 25. On trouverait peut-être des détails nouveaux dans les procès-verbaux d'évaluation du domaine : une de ces évaluations eut lieu en 1579.

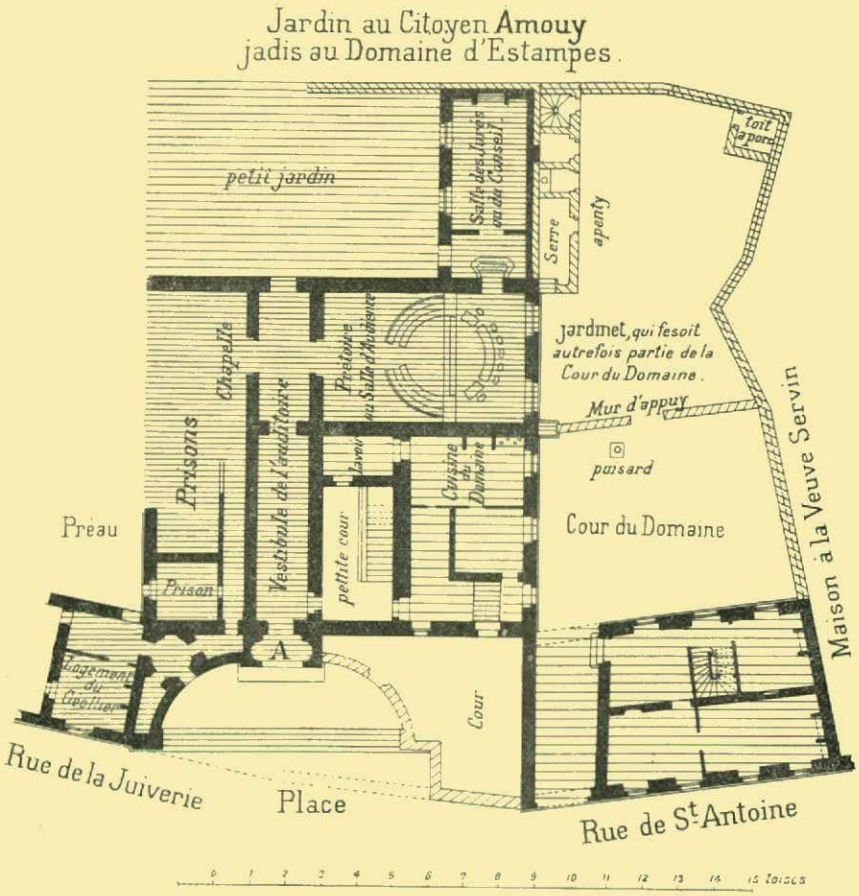

FIG. IV. — PARTIE DU PLAN DE L'ANCIEN PALAIS ROYAL D'ÉTAMPES EN 1797

d'après un dessin de l'architecte Gérard Gallery conservé aux Archives départementales

(Plan annexé au dossier des Ventes de biens nationaux, loi de ventôse an IV, n° 123, Étampes)

sile au Tribunal de première instance et à la Justice de paix (1).

C'est une construction formant un carré imparfait dont les côtés, exposés au Nord-Est, au Sud-Est, au Sud-Ouest, et au Nord-Ouest, ont respectivement 21 m. 70, 19 m. 62, 21 m. 40, et 19 m. 72. Ses gros murs extérieurs ou intérieurs ont de 80 à 84 centimètres d'épaisseur.

Une courette placée au centre permettait jadis de distinguer que ce bâtiment était en réalité composé de trois corps de logis assez distincts (Fig. III, A, B et C).

La Chapelle. — De l'oratoire signalé par Helgaud (2), il ne reste plus que trois murs sur quatre (3). Orienté au Sud-Est, il s'élevait à l'angle sud de l'édifice principal, et formait un petit bâtiment de plus de 10 mètres de long, isolé sur trois côtés, selon ce que je crois avoir été une règle absolue au commencement du Moyen Age pour tous les édifices sacrés (4).

---

(1) Il faut cependant envisager l'hypothèse du palais de Robert II composé des trois corps de bâtiment marqués B, C, et D sur la fig. IV. Le bâtiment A aurait été un agrandissement entièrement ou presque entièrement nouveau construit seulement au XIIIe ou au XIVe siècle.

(2) Voir ci-dessus, p. 38.

(3) Le quatrième mur a été reculé, il y a une vingtaine d'années pour agrandissement du local. La chapelle avait dû être richement décorée, au moins au temps de saint Louis, et il est regrettable qu'elle n'ait pas été étudiée de près avant ces dernières altérations.

(4) J'ai en effet constaté que toutes les chapelles privées touchaient toujours, mais par un seul côté, aux constructions laïques. La chapelle du château-fort d'Etampes était isolée sur trois côtés au moins. On a les exemples de toutes les saintes chapelles connues. Le cas de la chapelle du château de Farcheville est tout à fait remarquable : je viens de me rendre compte qu'un important corps de logis s'allongeait parallèlement à elle sur la face méridionale, mais les deux murs bien distincts étaient séparés par un intervalle vide d'environ un mètre.

ÉCOLE BIBLIOTHÈQUE DES CHARTES

L'oratoire royal proprement dit, au premier étage, avait pour dimension intérieure 5 m. 85 sur 3 m. 90 (1). Il était relié avec une des grandes salles du palais par une pièce carrée servant de vestibule ou de sacristie, de 3 m. 90, c'est-à-dire deux toises, de côté : le mur de séparation avait donc 25 centimètres d'épaisseur.

L'oratoire était à deux étages, comme presque toutes les plus anciennes chapelles seigneuriales, la partie inférieure étant à l'usage des serviteurs, tandis que la partie supérieure, au même niveau que les appartements, était réservée au roi (2).

Avant la Révolution, l'oratoire, devenu *chapelle Saint-Louis*, avait été déplacé et reporté du côté de la prison : il servait quelquefois de dépôt mortuaire, et on y a aussi célébré un mariage (1731) (3), mais cette cérémonie eut peut-être lieu avant le transfert.

Au temps de Fleureau, la partie basse du bâtiment, ne formant qu'une seule salle, servait de chambre du Conseil, et communiquait d'ailleurs directement avec la salle d'audience : là se trouve aujourd'hui la salle d'attente des témoins.

---

(1) Fleureau dit 3 toises sur 2, ce qui correspond pour la largeur avec les mesures du local indiqué comme *salle des jurés* dans le plan de Gallery. Toutefois la cloison indiquée sur ce plan du rez-de-chaussée pour séparer la chapelle basse proprement dite du vestibule doit avoir été déplacée, ou bien elle n'était pas juste au-dessus de la cloison de l'oratoire royal, à l'étage supérieur.

(2) Exemples de Paris, Meaux, Provins, Reims, Angers, Corbeil, etc. Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'archéologie, art.* PALAIS, SALLE, CHAPELLE ; — C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. II, p. 77 ; — A. Dufour, *Bulletin de la Société archéologique de Corbeil et d'Etampes*, 1907, p. 145 ; — La Barre, *Antiquités de Corbeil*, L. II, p. 169.

(3) Renseignement fourni par M. Ch. Forteau, d'après les registres paroissiaux.

Le logis de Robert le Pieux ne paraît pas avoir jamais été sérieusement altéré. C'est même par suite de cette conservation, qu'il fut abandonné par les rois ou les princes du xve siècle à cause de son insuffisance. Quelques embellissements avaient seulement été opérés vers le temps de saint Louis ou de ses successeurs immédiats. Une reconstruction presque complète du palais fut peut-être projetée à ce moment, mais après un commencement, elle fut interrompue. La description de Fleureau, quoique un peu embrouillée, peut donc être considérée comme correspondant à celle du vieil hôtel du xie siècle. Le plan de Gallery et de vénérables gros murs toujours debout viennent nous aider dans notre restitution.

Dans son ensemble, voici à peu près avec certitude ce qu'était le logis royal. Il y avait un rez-de-chaussée et un premier étage. Toutes les pièces de résidence se trouvaient au premier : elles se composaient d'une grande salle, d'une autre plus petite qui communiquait avec la chapelle, et des appartements privés de la famille royale.

Les travaux du xiiie siècle consistèrent sans doute notamment à surélever le plancher du premier étage, et par contre-coup les combles; mais, comme je le disais, le projet ne fut pas complètement exécuté. Peut-être que le rez-de-chaussée fut alors partiellement coupé en deux étages comme nous le voyons encore du côté nord-est. Il était en tout cas occupé par toutes les pièces de service et les serviteurs eux-mêmes.

A mon avis, il n'y avait pas de cave proprement dite sous le bâtiment d'habitation du roi Robert : celle qui existe aujourd'hui (fig. V) me paraît avoir été creusée

après coup au XIIIe ou au XIVe siècle (1). J'en ai déjà publié la description.

La grande salle. — Fleureau parle en premier lieu « d'un grand Corps d'Hostel de neuf toises et demie de long sur quatre toises et un pied de large dans œuvre (2) ». C'était la grand'salle du palais, celle où se tenaient les Assemblées, les Cours générales, les Cours de justice ; c'était la salle du trône, aussi la salle des banquets et des fêtes en général. Elle est aujourd'hui divisée en plusieurs pièces et coupée en deux dans sa hauteur par un plancher, mais elle est encore nettement dessinée dans toute son étendue sous les combles. C'est à son extrémité orientale que se trouve la peinture historique.

Sa structure gothique conservée extérieurement sur la fa-

---

(1) Je me suis expliqué à ce sujet dans une étude spéciale sur les caves du Moyen Age à Etampes, *Quatre études archéologiques étampoises*, extrait du *Bulletin de la Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise*, Paris, Alph. Picard, 1909. — Il est à propos de rapprocher la cave du palais de celle du château de Farcheville, construite en 1291 et qui est encore intacte. Celle-ci est creusée sous les anciens bâtiments de service, et on y accède par un escalier extérieur partant de la cour des cuisines. Ses voûtes sont d'une grande épaisseur. Elle se compose d'une première salle à berceau brisé de 7 mètres 50 de long sur 3 mètres 50 de large. A la suite vient un couloir de 6 mètres 50 de long sur 1 mètre 37 de large, sur lequel s'ouvrent 6 niches de 1 mètre 45 de profondeur sur autant de large. Ses proportions étaient donc très modestes, et elle était réservée simplement aux besoins de la maison du seigneur. Il existe une autre cave vraisemblablement du même temps, qui côtoie le rempart Sud-Ouest, près de l'angle Sud, dans un espace libre qui devait constituer le jardin ou la cour privée. Cette cave est actuellement bouchée et je n'ai pu la visiter.

(2) Cela équivaut exactement à 18 mètres 51 sur 8 mètres 12. Nous trouvons à la salle restituée 18 mètres 15 sur 8 mètres 25, d'après les plans que M. A. Mauduit a exécutés pour nous (fig. III, A). A propos du plan donné ici, je désire prévenir le lecteur qu'il n'est pas aussi précis que j'aurais voulu l'offrir, et qu'il se ressent de la précipitation avec laquelle il a été fait. Pour être très clair, il eut fallu présenter une série de plans, et le temps m'a manqué pour les dresser.

çade orientale (1) démontre bien que cette salle a été reconstruite au XIIIe siècle ou au commencement du XIVe siècle, au plus tard. Le grand pignon qui la terminait du côté de la rue a disparu quand on a voulu donner à l'édifice une façade d'architecture moderne. Sa charpente subsiste mais assez endommagée ; beaucoup de pièces ont été changées. Les bardeaux sur lesquels s'étalait certainement une décoration peinte ont disparu, et les tuiles sont apparentes.

La dimension modeste de cette salle nous oblige à croire qu'elle a été simplement reconstruite sur l'emplacement de la première ; car même au XIIIe siècle, elle avait été depuis longtemps dépassée pour la grandeur, par bien d'autres salles seigneuriales et à plus forte raison royales. La grande salle du palais épiscopal d'Angers, construite au XIIe siècle au-dessus d'une autre salle du XIe, et qui existe toujours, a 27 mètres de longueur sur plus de 10 de large (2).

La peinture historique que nous connaissons et qui ornait la partie la plus élevée des murailles de la salle laisse soupçonner quel pouvait être l'ensemble de sa décoration : et nous avons fort à propos, pour nous guider, l'exemple du château de Farcheville construit au temps de Philippe le Bel par un de ses favoris à une très courte distance d'Étampes.

---

(1) Cette partie de la façade sud-est se distingue par un beau contrefort d'axe, des traces de fenêtres à arc brisé, un grand pignon à rempants unis jadis orné de trois fleurons dont il ne reste plus que les traces.

(2) C. Enlart, *Manuel*, t. II, p. 69. — J'avais donné 24 mètres de longueur à la grande salle du château de Farcheville d'après un renseignement que je reconnais aujourd'hui mal fondé. Il faut probablement réduire la dimension à 20 mètres. (*La Peinture historique du Palais Royal d'Étampes*, p. 31, note 2)

Si la salle n'était pas tendue de toiles peintes mobiles ou de tapisseries jusqu'à une certaine hauteur, il n'y a pas de doute que la partie inférieure des murs était peinte en imitation de tentures. Au-dessus, il pouvait y avoir de grands panneaux en teintes plates rehaussées de feuillages et de fleurs, avec une bande de blasons en guise de bordure courant tout autour de la pièce, à l'exemple de Farcheville (1). Il est aussi permis de supposer que les murs étaient couverts de grandes compositions aux sujets variés, avec de multiples personnages de taille naturelle, et du genre de celle qui subsiste. Toutefois la peinture que nous connaissons peut avoir été unique du même genre : la position qu'elle occupait, à l'extrémité de la salle, au-dessus de l'emplacement probable du siège du seigneur, indique au moins avec vraisemblance qu'elle représentait la scène la plus importante; et avec le témoignage de Farcheville, nous sommes incités à croire que les scènes historiques ne s'étendaient pas plus loin (2). Même sous la peinture actuelle, il pouvait se trouver des fenêtres, car

---

(1) Dans la grande salle, où le fond de la décoration était de ton clair, jaunâtre, avec de grandes fleurs très simplement tracées mais n'ayant pas moins de 20 centimètres de large. Cette décoration montait à plus de 4 mètres de hauteur. La bordure de blasons, au-dessus, avait 30 centimètres de hauteur. Au-dessus, je ne saurais dire ce qui existait : peut-être rien. Mais la décoration de la charpente doit avoir été particulièrement soignée : les entraits et les poinçons portent encore des traces de losanges ou de bandes de couleurs alternativement clairs ou foncés. Des files de losanges sont encore remplies d'une infinité de petites fleurs de lis d'or. J'ajoute que sur les murs clairs, j'ai trouvé du bleu en plusieurs endroits sans pouvoir en expliquer la raison d'être. Dans les embrasures des fenêtres, on trouve de l'ocre rouge sur plusieurs couches de plâtre superposées.

(2) Il pouvait cependant y avoir une autre peinture à l'extrémité opposée de la salle, sur le pignon similaire si toutefois celui-ci n'était pas percé d'une vaste baie.

il en existe deux actuellement, et c'est de ce côté qu'on trouvait la vue sur la vallée et les jardins royaux (1).

Enfin il est certain que les lambris de la charpente étaient tout couverts de peinture et de dorure. On peut donc s'imaginer combien la salle était somptueuse sous son revêtement clair et gai.

La Salle basse. — Fleureau rapporte que le corps de logis (fig. III, A), ou autrement dit la salle dont nous venons de parler, était joint à *une salle par bas*. Nous comprenons que sous la grande salle, il s'en trouvait une autre de belle dimension. Cette salle inférieure était dans la tradition (2). Mais très souvent les pièces de ce genre ne possédaient pas la surface des autres, car on prenait sur elles pour faire des annexes et notamment des cachots. Or, nous voyons par le plan de Gallery qu'il en était ainsi dans le palais d'Étampes, avant la Révolution, mais il est impossible d'affirmer depuis quand. Cependant, à cette dernière époque, il y avait deux étages de prison l'un au-dessus de l'autre, et très probablement l'étage inférieur était utilisé pour le logement des prisonniers depuis le XIIIe siècle : il est assez curieux que les cachots bas sont appelés encore actuellement, par tradition, les ca-

---

(1) Nous avons aussi l'exemple de la très grande salle du château de Montargis que d'anciennes gravures nous permettent de fort bien juger, et qui possédait une disposition semblable à celle que j'indique. Là, la charpente lambrissée était seule peinte. — L'ancienneté des fenêtres est prouvée par les bancs de pierre dressés à droite et à gauche des embrasures et dont voici les dimensions : longueur 60 cm., largeur 46 cm., hauteur 44 cm.

(2) Voir C. Enlart, *Manuel*, t. II.

chots de saint Louis (1). Il est possible que les pièces supérieures aient été créées pour les serviteurs (2). D'après le plan de Gallery, la chapelle aurait été transférée de ce côté avant la fin du XVIIIe siècle, sans doute à cause des prisonniers et aussi pour pouvoir donner un autre usage à l'ancien oratoire (3).

La seconde grande salle. — Fleureau, continuant sa description, dit que le grand corps de logis était « joint à une salle par bas, et à *une autre lambrissée au comble*, accompagné d'un côté d'un édifice... qui servait à l'étage d'en haut d'Oratoire... dans lequel l'on entrait aussi par cette salle en haut ». Il s'agit d'une seconde grande salle (fig. III, B) perpendiculaire à l'autre et qui occupait l'angle sud-est, au-dessus de la salle d'audience actuelle. Elle mesurait 11 mètres de longueur sur 7 m. 27 de large. C'est par elle qu'on avait accès dans les appartements privés et dans la chapelle : ce devait être la pièce où le Monarque recevait ses familiers et où tous les siens se réunissaient habituellement. La charpente qui subsiste encore était plus basse que celle de la salle principale : en

---

(1) L'appellation « chambre de saint Louis » se trouve consignée dans un procès-verbal de la Révolution, conservé aux Archives départementales et dont un fragment a été publié par L. Marquis, *Les Rues d'Etampes*, p. 403.

(2) Elles forment actuellement le logis du concierge et de sa famille.

(3) D'après un récit de M. Ch. Forteau, un incendie éclata, le 6 janvier 1785, « dans la chambre forte de la prison ». Il fallut faire sortir les prisonniers qui s'y trouvaient. Pour atteindre le feu, on « fit des passages dans le grenier du Domaine qui communiquait à ceux de la prison en coupant plusieurs chevrons de la couverture, malgré la fumée noire et épaisse qui remplissait les lieux. On découvrit une partie du bâtiment, et on cassa quantité de tuiles et de lattes. » (*Almanach-Annuaire de la ville et de l'arrondissement d'Etampes*, 1903, p. 15).

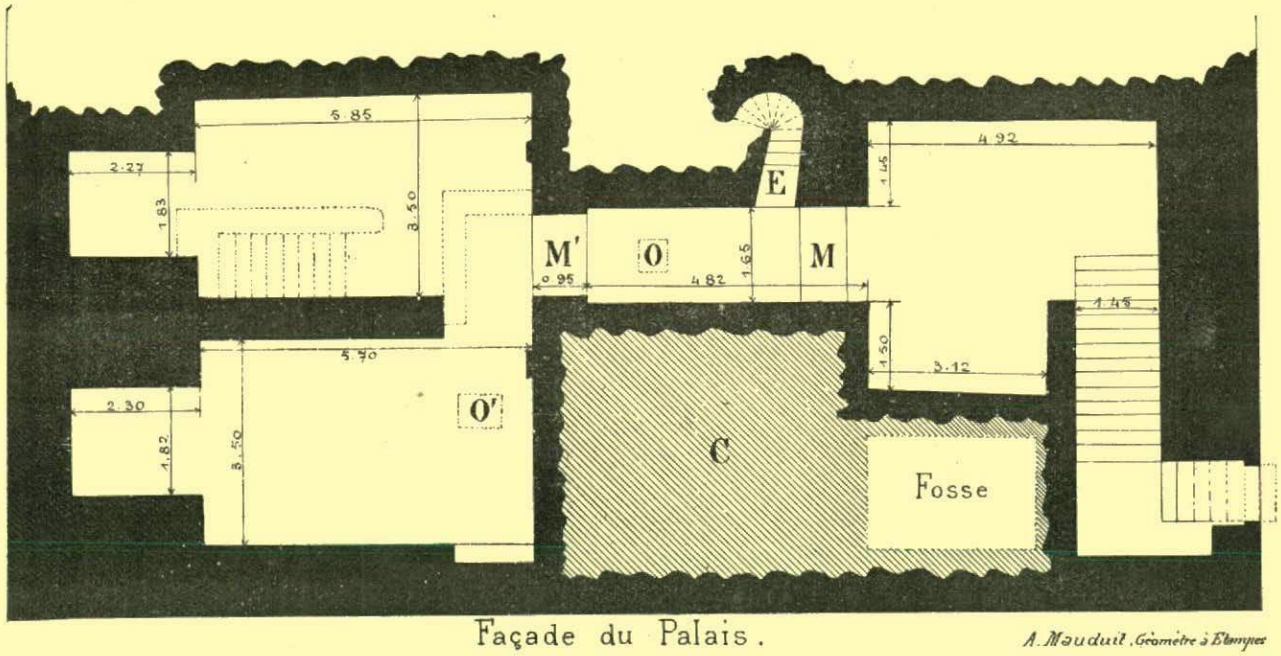

FIG. V. — CAVES DE L'ANCIEN PALAIS ROYAL A ÉTAMPES.

outre, elle doit avoir été refaite ultérieurement à l'autre, au XIVe siècle probablement, car sa décoration était plus soignée (1). Plusieurs de ses poinçons encore en place étaient moulurés, et ils portent des traces de peinture : ce sont des bandes alternées blanches et rouges, tirées en travers et d'une largeur de 35 centimètres environ.

Je soupçonne cette salle, non seulement à cause de l'infériorité du niveau de sa charpente, d'avoir été primitivement, ainsi que tout le reste du premier étage, à un niveau sensiblement plus bas. Le niveau ancien serait actuellement encore indiqué par celui des appartements à côté (2).

L'Escalier. — Il y eut probablement un ou deux petits escaliers conduisant au premier étage, mais dont nous ne retrouvons plus trace. Apparemment, un seul grand escalier existait. Il était sans doute à vis, comme on en trouve de très nombreux exemples à Étampes, dans une grosse tour de pierre de taille qui dominait le palais et pouvait en même temps servir d'échauguette pour un guetteur (3). Fleureau nous raconte que la tour fut dé-

---

(1) Ceci est un peu hypothétique, car les poinçons de la salle principale ont été changés à une époque moderne, et par conséquent nous ne pourrions pas affirmer que les anciens n'étaient pas semblablement moulurés. Je fonde surtout mon opinion sur l'apparence générale de la charpente et sa structure.

(2) Actuellement chambres de gendarmes à cheval.

(3) Fleureau nous fournit ce détail. Les escaliers en tourelles de l'Hôtel Saint-Yon, à Etampes, et qui datent du XVe siècle environ, sont surmontés d'une petite salle.

molie par César de Vendôme (1) : je la crois difficilement contemporaine du roi Robert le Pieux, et je l'imagine plutôt avoir été construite en même temps que la grande salle. Aussi je pense qu'elle était placée sur la façade nord-ouest, plus ou moins rapprochée de l'angle nord, et donnait d'abord accès dans la salle principale. Pour arriver aux appartements privés, il fallait ainsi traverser l'une après l'autre les deux grandes salles.

Les Chambres privées. — En effet les chambres privées étaient séparées de la grande salle par la courette : il n'y avait aucun contact entre celle-ci et les autres, sauf par la deuxième grande salle. Elles occupaient le carré occidental du palais (fig. III, C), et les fenêtres étaient exposées au sud-ouest. Je parle, d'après l'état actuel des lieux ; les chambres à coucher n'auraient occupé qu'une superficie assez restreinte : 10 m. 15 sur 6 m. 40. Je ne suppose pas que ces chambres aient eu une annexe immédiatement au-dessous, malgré que la chronique relate semblable disposition dans un palais de saint Louis. Mais j'ai les raisons les plus sérieuses de croire que le bâtiment principal se continuait primitivement plus loin vers le sud-ouest (2), (fig. III, D), dans le prolongement de la seconde

(2) Ceci nous permet de placer une partie des travaux de transformation du palais entre 1599 et 1654, mais plutôt vers le milieu de la période qu'au commencement.

(1) L'existence de deux contreforts peu soignés et en pierre de grès qui terminent les murs de la seconde grande salle me font sérieusement considérer cette hypothèse. L'usage du grès est pour moi un signe presque certain que les contreforts datent au plus tôt du xve siècle. C'est après la démolition des appartements que l'on aurait été obligé de dresser ces contreforts pour appuyer les murs qui avaient toujours été soutenus jusqu'à

grande salle. J'ai retrouvé au château de Farcheville un plan et une distribution identiques, c'est-à dire que les chambres à coucher du seigneur étaient situées dans un bâtiment faisant suite à la grande salle et avec une orientation absolument semblable. L'annexe en question aurait fourni un appartement de même dimension que l'autre (10 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur environ), et ainsi l'ensemble aurait été fort convenable pour le temps.

J'ajoute que l'état de lieu fait en l'an V relate dans les chambres l'existence de « cheminées antiques ».

La Courette. — La courette placée au centre était cause que notre palais carré d'aujourd'hui était autrefois composé de trois corps de bâtiment. Et ceci explique les expressions de Fleureau dans plusieurs citations que nous avons faites.

La courette avait 10 mètres de long sur 3 m. 70 cent. de large : elle servait d'annexe aux cuisines voisines et leur donnait du jour en même temps. Un petit escalier la faisait communiquer avec la cave, et même une ouverture percée dans la voûte de celle-ci, laissait passer un peu d'air et de lumière, grâce à elle.

L'Ancienne Façade. — Je ne me risquerai pas à faire des suppositions sur ce qu'était, au temps du roi Robert II,

---

ce moment. Le manque de pierre de taille dans la démolition fut cause que l'on employa du grès, fort en usage au XVIe siècle à Étampes, spécialement pour les contreforts. Enfin on aurait démoli cette partie de bâtiments devenue inutile, pour élargir la cour.

la façade de son palais. Ce que nous savons, c'est que celui-ci était tout près de l'ancienne voie romaine continuant à être la grande route de communication entre Paris, Orléans et le Sud de la France, dans la direction de Toulouse. Dans sa partie la plus rapprochée, le vieux palais carré est actuellement à 7 mètres de la rue. Cette distance n'a pas dû varier ; en tout cas, elle est restée la même depuis le XIVe siècle.

Comme je l'ai dit, il y avait une grosse tour d'escalier sur la façade, au moins à partir du même temps, et deux grands pignons, maintenant abattus. De plus, à l'angle du bâtiment de droite, il subsiste l'amorce d'une arcade semblable à celle de la porte, et ceci nous prouve que, à ce moment-là, il y avait devant le logis royal, une petite cour plus ou moins clôturée par un mur avec des portes d'accès. Cette cour était à un niveau légèrement plus bas que le terre-plein actuel.

Pour le reste, des fouilles seules pourraient nous renseigner un peu plus, du moins en ce qui concerne les temps éloignés, car le plan de Gallery nous révèle un ingénieux hémicycle qui faisait une entrée pompeuse au palais du Tribunal avant la Révolution.

Les Dépendances. — A droite du palais carré se trouve un bâtiment (fig. III, E) dont la porte est le seul souvenir du Moyen Age qui soit aujourd'hui visible sur toute la ligne de façade de l'ancien domaine royal ; tout le reste, murailles ou fenêtres, est entièrement modernisé et dénué de caractère. La porte — qui, dans la circonstance, devient tout à fait précieuse — est d'une grande simplicité : son

unique ornement est un cordon de moulure servant de larmier, amorti par deux culots sculptés à figurines ; son style indique le XIVe siècle ou le XIIIe finissant. Elle donnait accès à une cour. Son arc en tiers-point paraît bas ; mais cela tient à la surélévation du sol facile à constater à la porte d'une cave, dans la cour : le niveau était jadis environ 30 centimètres plus bas.

Le bâtiment qui a 17 mètres de façade et 10 mètres de profondeur, rencontre l'édifice principal à son angle occidental. J'imagine qu'il a dû servir à loger des officiers royaux(1). En tout cas, au XVIIe siècle, le bâtiment et les anciennes chambres royales voisines étaient réunies pour former l'hôtel où logeait le Receveur du domaine (2) ; nous en avons déjà parlé ci-dessus : il est actuellement occupé par les gendarmes à cheval.

La petite caserne de la gendarmerie à pied (fig. III, F), qui est sur la même ligne et borde la rue de la Juiverie, doit dater du même temps que la précédente construction : les murs ont la même épaisseur. Depuis fort longtemps, sinon depuis toujours, elle apparaît comme un logis de sergents, de gens d'armes et de maréchaussée (3) : ce fut

---

(1) Actuellement il communique avec le palais carré par un petit pont couvert placé dans l'angle des deux constructions. Jadis, les grandes galeries de communication furent d'usage courant. (Voir C. Enlart, *Manuel*, t. II, p. 112 et suiv.). Il y en eut une au moins dès le XVIIe siècle pour l'usage du Receveur du domaine.

(2) Le Receveur jouissait aussi des jardins (Fleureau, *ouv. cité*, p. 261). Ils étaient très vastes, dit-on ; mais depuis Robert II, ils avaient dû beaucoup diminuer d'étendue. Le moulin royal placé à leur extrémité avait été donné au chapitre de l'église Notre-Dame dès le XIe siècle (L.-E. Lefèvre, *Etamp. et ses monum. au* XIIe *s.*, p. 10, 19 et 32). Voir ci-dessus, p. 26.

(3) On conserve au Musée d'Étampes une pierre brisée sur laquelle sont encore gravés les mots : HOTEL RO... DE L. MARRECHA.....

aussi, je crois, une prison (1). C'est sur sa cour que s'ouvrent plusieurs cachots dont celui dit de saint Louis, auquel on reprochait de « manquer d'air », et un « massif en pierre couvert de terre » que les rapporteurs de l'an V ont pris pour une prison hors d'usage (2), et qui n'était peut-être qu'une ancienne cave comme j'en ai décrit plusieurs, avec des niches pour placer les pièces de vin (3).

Il existe également dans cette cour, allant à peu près du Sud vers le Nord, un passage souterrain que je prends pour un ancien égout. Il part du palais carré pour aboutir à un puits ou puisard. Il a 10 mètres de longueur, 1 mètre de large environ et seulement 1 m. 20 cent. de profondeur (4). Son fond est en gravier à fossiles. Il est recouvert de dalles en grès de 30 centimètres d'épaisseur, disparaissant d'ailleurs sous une couche égale de terre. A son point de départ, près du mur du palais, la dalle est à ras de terre : elle a 1 m. 60 de longueur sur 80 centimètres de largeur, avec seulement 10 centimètres d'épaisseur (5). Tout ce que je puis concevoir au sujet de ce souterrain étroit et bas, c'est qu'il servait d'égout aux eaux de la courette après avoir traversé, sous le rez-de-chaussée, le corps de bâtiment de la grande salle.

---

(1) Voir le procès-verbal cité plus haut, p. 37, note I.

(2) *Ibid.*

(3) *Quatre études archéologiques étampoises*, p. 23.

(4) Je n'ai pas pris moi-même les mesures intérieures ; elles m'ont été données.

(5) La pierre est percée d'un trou qui permet de constater son épaisseur et l'excavation qu'elle recouvre.

*
* *

Messieurs, je voudrais, malgré l'imperfection de mon étude, vous avoir convaincu du haut intérêt archéologique de la construction étampoise. Je voudrais être parvenu à la dégager de la désastreuse ignorance qui l'a enveloppée jusqu'ici. Il est vraiment souhaitable que ce vieil et peut-être unique vestige de demeure royale ne reste pas plus longtemps victime de l'indifférence et privé dans son ensemble de surveillance artistique. Il est malheureusement trop facile de constater que, à des époques très rapprochées de nous, — il s'agit seulement de plusieurs années, — de très fâcheux travaux, dont la nécessité n'est nullement prouvée, ont fait disparaître à jamais des œuvres, des documents d'un haut intérêt pour l'histoire de la France en général, et en particulier pour l'histoire de l'art et pour l'histoire de l'habitation.

Mais nous ignorons si l'édifice défiguré, maquillé, ne cache pas encore sous ses poudres de plâtre quelque richesse, et s'il ne nous ménage pas encore de nouvelles surprises. Non seulement il faut empêcher que rien en soit détruit sans avoir été étudié sérieusement et méthodiquement, mais encore il faut que l'on profite de toutes les occasions de la mieux connaître. Or seule la tutelle de l'État avec son organisation spéciale nous donnera les garanties nécessaires à l'exécution de ce programme peu compliqué mais néanmoins important et délicat.

C'est la Commission des Monuments historiques qui a

pris l'initiative de faire classer la peinture, je demande à la Commission des Antiquités de Seine-et-Oise de vouloir bien réclamer sans retard le classement du monument.

J'ajoute qu'il s'agit seulement d'un bâtiment carré, à un étage, n'ayant pas plus de 21 mètres de côté, et qui est la propriété du Département.

VERSAILLES. — IMP. CERF, 59, RUE DUPLESSIS.